

## A&M Patrimoine

Société civile immobilière au capital de 1 000,00 euros  
Siège social : 47 rue Eugène Dor, 17000 LA ROCHELLE

Société en cours de formation

### DECISION DE NOMINATION DES GERANTS

#### LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Vincent MOLLE**, demeurant 213 avenue Denfert Rochereau, 17000 LA ROCHELLE, titulaire de 51 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Marie MOLLE**, demeurant 213 avenue Denfert Rochereau, 17000 LA ROCHELLE, titulaire de 49 parts sociales en pleine propriété,

Agissant en qualité de seuls associés de la société **A&M Patrimoine**, société civile immobilière au capital de 1 000,00 euros, dont le siège est 47 rue Eugène Dor, 17000 LA ROCHELLE, en cours d'immatriculation auprès du Greffe de LA ROCHELLE,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10 décembre 2025,

#### NOMMENT EN QUALITE DE COGERANTS DE LA SOCIETE POUR UNE DUREE ILLIMITEE :

**Monsieur Vincent MOLLE**  
Demeurant 213 avenue Denfert Rochereau  
17000 LA ROCHELLE

Et

**Madame Marie MOLLE**  
Demeurant 213 avenue Denfert Rochereau  
17000 LA ROCHELLE

Les cogérants disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Vincent MOLLE et Madame Marie MOLLE acceptent les fonctions de cogérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à LA ROCHELLE  
Le 10 décembre 2025

**Monsieur Vincent MOLLE**  
« Bon pour acceptation des fonctions de  
cogérant »

**Madame Marie MOLLE**  
« Bon pour acceptation des fonctions de  
cogérant »

Bon pour acceptation  
des fonctions de  
co-gérant.

Bon pour acceptation des fonctions  
de cogérant